

# **ASA DU CANAL DE L'ANCIEN MOULIN**

## **Compte rendu de la séance du 27 juin 2022**

*Étaient présents* : TRUCHET Pierre, TREMORI Marie-Line, AMIC Philippe, LAMBERT Bernard, RICHAUD Guillaume

*Avaient donné pouvoir* :

*Étaient absents ou excusés* :

*Secrétaire de la séance* : TREMORI Marie-Line

### **Ordre du jour:**

- 1- Validation du Compte de Gestion 2021.
- 2- Approbation du Compte Administratif 2021.
- 3- Affectation du résultat 2021.
- 4- Vote du Budget Primitif 2022.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL :**

### **(DE 2022 01) Validation du compte de gestion 2021**

LE CONSEIL SYNDICAL réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **(DE 2022 02) Approbation du compte administratif 2021**

Monsieur le Président soumet au conseil syndical le compte administratif de l'exercice 2021. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et témoigne de la santé financière de l'ASA.

Le conseil syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. Mme TREMORI Marie-Line, Vice Présidente, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Président.

### LE CONSEIL SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents, hormis M. le Président qui ne prend pas part au vote,

1. DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				13 269.82		13 269.82
Opérations exercice			1 707.42	2 843.04	1 707.42	2 843.04
Total			1 707.42	16 112.86	1 707.42	16 112.86
Résultat de clôture				14 405.44		14 405.44
Restes à réaliser						
Total cumulé				14 405.44		14 405.44
Résultat définitif				14 405.44		14 405.44

2. CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4. VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **(DE 2022 03) Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de TRUCHET Pierre,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 14 405.44**

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	13 269.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	9 314.82
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 135.62</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>14 405.44</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>14 405.44</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	14 405.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **(DE 2022 04) Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Président invite le conseil syndical à adopter le budget primitif 2022 de l'A.S.A. après exposition du rapport général de présentation,

Après exposé du Président et en avoir délibéré,

LE CONSEIL SYNDICAL

DÉCIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de l'A.S.A. du Canal de l'Ancien Moulin de Lachau pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 27 720,88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 27 720,88 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00
014	Atténuations de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00

66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	20.00
023	Virement à la section d'investissement	10 450.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 270.44</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 860.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 405.44
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 270.44</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	10 450.44
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 450.44</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 450.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 450.44</b>

*L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.*